

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN, LE 2 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame TRAMIER Claire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Présents : Claire Tramier, Yoann Dorner, Myriam Deniaud, Stéphane Menager, Ghislaine Chanteau, Stéphane Jarry, Eva Andrey, Hervé Moinaud, Nathalie Lefevre, Isabelle Balbine, Pascal Prodeau.

Absents excusés : Christine Bretéché, procuration à M. Ménager  
Anne Brasset-Laurendin, procuration à Mme Balbine  
Alice Douaud, Maxence Authier.

*Monsieur Pascal Prodeau a été élu secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.*

---

### Le Conseil Municipal :

**1) Approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal du 18 juin 2021 à l'unanimité des personnes présentes.**

**2) Convention Transfert de compétence concernant les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol**

L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Estuaire et Sillon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, a également eu pour effet de transférer à la nouvelle intercommunalité la compétence « instruction pour le compte des communes des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol ».

La précédente convention fixant les modalités de ce service commun, signée avec les communes avant la fusion, n'a pas été renouvelée et nécessite d'être mise à jour. Par conséquent, une nouvelle convention a été présentée lors du bureau communautaire du 16 février 2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce transfert de compétence.

Le conseil municipal, valide à la majorité la réalisation de cette convention, et autorise Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3) Tarifs communaux**

Il était prévu à l'ordre du jour de revoir les tarifs communaux 2021. Ce point est exclu de notre ordre du jour, les tarifs en question ayant déjà été votés fin 2020.

#### 4) Subvention aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution suivante :

<u>Fournitures scolaires</u>	OGEC de BOUÉE, SAVENAY, LA CHAPELLE-LAUNAY, DONGES,	56 € par enfant Somme identique au montant versé pour les enfants scolarisés à Lavau.
<u>Associations communales</u>	<b>Comité des Fêtes</b> <b>Société de Chasse</b> <b>Amicale Laïque</b> <b>Vélo Club Lavausien</b> <b>Club des Jeunes</b> <b>Lavau Football Club</b> <b>Yoga Loire et Sillon</b> <b>A Lavau'tre</b> <b>Café couture</b> Huntington Actions PDL Les Calèches Lavausiennes Les Cavaliers de Lavau  Subvention feu-d'artifice comité des fêtes  Coopération décentralisée à Madagascar – réseau Pays de la Loire – coopération internationale / association Transmad	Une somme de <b>150 €</b> par association sous condition de fournir des éléments financiers et/ou des projets éventuels avec une date butoir au 15/10/2021, sinon <b>75 €</b> , sur demande de l'association.  <b>Associations bénéficiant d'un local communal mis à disposition gratuitement</b>  1500 €  1500 €
<u>Associations hors commune</u>	UNC - Association Anciens AFN Animation Sportive OIS FNATH ASCODÉ Association Jeunes Sapeurs-Pompiers USEP (5.5 €/enfant)	60 15% du montant du sport départ 60 60 60 A définir selon le nombre d'enfant
<u>Évènementiel</u>	Projets particuliers des associations sur demande argumentée	Mise à disposition d'une enveloppe de 1500 €

#### 5) Révision des loyers

Madame la Maire explique aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article 8 des conditions générales du bail, la révision du loyer s'opère automatiquement en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction, et ce, en date du 1er juillet de chaque année.

Il convient donc d'appliquer la hausse annuelle des loyers de 0.09% cette année à compter du mois de juillet 2021, les loyers étant réglés à terme échu, la mise en œuvre de cette augmentation interviendra en aout 2021.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la proposition et charge Madame la Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

#### 6) Révision du tarif de la cantine

Madame la Maire, informe les membres du conseil municipal que le prestataire des repas à la cantine appliquera à compter du 01/09/2021, une augmentation de son tarif de 1.39 %.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, une augmentation de 2 % à compter de la prochaine rentrée scolaire 2021/2022, à savoir : Tarif enfant : 3.79 € par repas.

## 7) Nouvelle composition des commissions communales

Suite au changement intervenu au sein du conseil municipal et la nomination de la nouvelle 3<sup>ème</sup> adjointe lors du dernier conseil municipal, il apparaît nécessaire de procéder à la mise à jour des commissions communales.

Celles-ci sont organisées comme suit :

Communication : Myriam DENIAUD, Ghislaine CHANTEAU, Eva ANDREY, Yoann DORNER

Voirie et station d'épuration (inchangé) : Stéphane MENAGER, Hervé MOINAUD, Ghislaine CHANTEAU, Pascal PRODEAU, Maxence AUTHIER, Stéphane JARRY.

Culture et Tourisme : Yoann DORNER, Maxence AUTHIER, Isabelle BALBINE, Anne BRASSET, Alice DOUAUD et Christine BRETECHE.

Cadre de vie : Isabelle BALBINE, Pascal PRODEAU, Eva ANDREY, Maxence AUTHIER.

Finances (inchangé) : Yoann DORNER, Hervé MOINAUD, Stéphane JARRY, Claire TRAMIER.

Affaires scolaires (inchangé) : Alice DOUAUD, Myriam DENIAUD, Anne BRASSET, Isabelle BALBINE, Eva ANDREY.

## 8) Points divers

### Adressage

Un travail est mené par une équipe de conseillers municipaux, depuis avril dernier, sur l'adressage. L'objectif est d'attribuer une numérotation à toutes les maisons de la commune. L'objectif de ce travail est de faciliter l'identification des lieux et en faciliter l'accès, notamment pour les services de secours au population, l'aide à domicile, le courrier, l'installation de la fibre optique. Sur ce dernier point, il faut préciser que l'adressage sera obligatoire pour l'accès à la fibre optique prévu en 2024 à Lavau-sur-Loire. Quelques difficultés ont été recensés, sur certains villages ou quartiers, qui ont pu se développer au fil des ans et dont les particularités nécessiteront une réflexion sur l'organisation de la numérotation et peut être la création de noms de rue. Une rencontre a eu lieu entre Madame la Maire et le service SIG de la communauté de communes, qui a présenté le dispositif Geopal, support dématérialisé d'information.

Ce premier travail s'inscrit dans la préparation de l'adressage et permet une réflexion sur le mode opératoire choisi : séquentiel (numérotation chronologique déjà appliquée dans le bourg), métrique (calcul de la distance entre le panneau indicateur et l'habitation). Le système séquentiel est le plus adapté à nos pratiques quotidiennes, mais lors de nouvelles constructions, cela implique d'ajouter un bis, un ter, à une numérotation existante et nécessitera une vigilance lorsque deux villages seront en grande proximité. Le système métrique permet d'insérer une construction dans la numérotation existante sans changement mais s'avère plus difficile à appréhender et plus couteux. La signalétique sera à revoir dans sa globalité sur la commune.

### Pollution station épuration de Savenay

Une question est posée sur la pollution dans les marais, quelles sont les actions menées pour la préservation de l'environnement ? En commission, le conseiller en charge de ce domaine en parle, c'est un problème connu et un travail est mené dans ce sens. Une zone tampon a été créée près de la gare SNCF à Savenay. Toutes les communes du territoire sont concernées par ce problème de réseaux d'épuration inadaptés, résultant d'un passé un peu laxiste sur la question. Aujourd'hui l'Etat est vigilant, le PLU exigeant. Un schéma directeur est en place, des études en cours, des travaux d'investissement importants sont à venir pour la communauté de communes.

Actualités :

Suite aux travaux préparés par les étudiants en architecture, Claire Tramier et Stéphane Ménager ont pu, avec deux couples d'habitants de Lavau, assister au Jury de leurs mémoires. Une exposition est à envisager à la rentrée de septembre afin de présenter leurs propositions aux habitants. Pourquoi pas à l'occasion des journées du patrimoine les 18-19 septembre avec la présence des étudiants sur la matinée ? Des maquettes ont été créés pour présenter les aménagements possibles au Trou Bleu, le Port, l'espace sportif, les prés salés, le presbytère, la mairie... Les étudiants ont bien compris les enjeux, identifiés les lieux intéressants, les équipements à envisager. C'est une base de travail intéressante pour réfléchir aux différents projets d'avenir pour la commune.

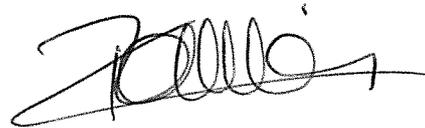
Fin de la séance du conseil municipal à 22h30.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**FAIT à LAVAU SUR LOIRE**

**La Maire,**

**Claire TRAMIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claire Tramier', with a long horizontal stroke extending to the right.